l'encoche

revue d'information
de la commune de Montana

Décembre 2007 - N° 11

De la Commission Ruenzi à l'Association des Communes de Crans-Montana

© 2007 Commune de Montana, sauf mention spéciale en fin d'article.
Reproduction autorisée avec mention de la source et envoi d'une copie à l'administration communale de Montana, CH-3963 Crans-Montana 1.

De la Commission Ruenzi à l'Association des Communes de Crans-Montana

35 ans de réponses aux défis de la gestion intercommunale des six communes de Crans-Montana et Aminona.

Face à l'essor considérable de Crans-Montana, les pionniers comme les décideurs d'aujourd'hui ont dû relever un même défi: gérer le développement du plateau touristique sachant que celui-ci est morcelé en plusieurs territoires communaux. Pour comprendre la récente création de l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), il est utile de remonter le temps. Nous commencerons par rappeler ici deux événements qui ont précédé la mise en place d'une commission de coordination entre cinq, puis six communes.

Claude-Gérard Lamon
Conseiller communal

La demande de séparation de 1930

En 1930 déjà, une pétition est adressée au Conseil d'Etat du Canton du Valais, demandant la séparation de la station de Montana-Vermala d'avec les communes de Randogne et de Montana[1].

Dans une réponse datée du 25 mars 1930 et appuyée par le préfet et un groupe de députés du district de Sierre, les deux communes *demandent au Canton d'entreprendre toutes démarches utiles auprès de MM. les pétitionnaires pour les prier de retirer leur demande de séparation.*

[1] MV PA 16158 *Réponse des Communes de Randogne et de Montana au Grand Conseil du Canton du Valais au Mémoire adressé par le Comité d'initiative pour la création d'une Commune séparée à Montana-Station.*

Les communes de Montana et de Randogne s'opposeront par tous les moyens à cette séparation. Elles estiment avoir fait beaucoup pour la station, les dépenses le prouvent.

Elles estiment ce projet partial et ne comprennent pas pourquoi Chermignon ne serait pas englobé dans ce plan puisque de nombreuses questions intercommunales intéressent aussi cette commune.

En aucun cas la commune de Montana n'acceptera que le nom de Montana soit utilisé pour cette commune séparée.

Le Weisshorn se profile derrière le lac Grenon et l'hôtel du Lac: pure séduction !

La Convention de 1969

Le 31 mars 1969, les communes de Randogne, de Montana, de Chermignon, de Lens et d'Icogne signaient entre elles une convention en vue de former une commission intercommunale pour l'aménagement du plateau de Montana-Crans[2].

La convention définit le mode de fonctionnement et le champ d'activité de la commission. Sa lecture permet de constater combien les autorités ont pris conscience de l'urgence de prévoir un aménagement rationnel et coordonné du territoire. Il serait fort intéressant de reproduire in extenso le texte intégral; cependant, nous avons préféré relever les aspects liés à la structure de collaboration définie:

Art. 4 – *La commission est composée de:*

- *cinq délégués de chacune des communes dont trois membres du Conseil communal au moins*
- *de deux délégués de l'Etat du Valais dont un membre de la Commission cantonale des constructions*

[2] MV PB 10510 «*Montana-Crans Station aux prises avec le morcellement communal*». Mémoire de licence présenté en décembre 1969 par Pierrette Jeanneret - Etude de géographie humaine - Université de Lausanne, annexe 14 «*Convention du 31 mars 1969 entre les Communes de Randogne, de Montana, de Chermignon, de Lens et d'Icogne*».

- *des présidents des sociétés de développement*
- *des présidents des cinq communes qui font obligatoirement partie de la commission.*

Art. 5 – *L'activité de cette commission est dirigée par un conseil formé par les présidents des cinq communes du plateau de Montana-Crans.*

Art. 11 – *Le plan d'aménagement achevé, tant la commission que le conseil pourront subsister comme organe de coordination et de contrôle pour tous les problèmes d'intérêt général concernant l'aménagement du territoire.*

Art. 12 – *Le conseil des présidents subsistera comme organe de coordination entre les communes du plateau de Montana-Crans.*

Le colonnel-divisionnaire Friederich Karl Ruenzi.

La Commission de coordination et d'exécution de 1972 (Commission Ruenzi).

Marié à une Valaisanne, le colonel-divisionnaire Ruenzi choisit, au terme de ses fonctions militaires, de s'établir à Bluche. Bourgeois d'honneur de la commune de Randogne, il désire contribuer au développement harmonieux de la station de Crans-Montana et des villages.

Sur son initiative, les présidents et les conseillers des cinq communes d'Icogne, de Lens, de Chermignon, de Montana et de Randogne[3], se réunissent le 31 août 1972 à Bluche. Ils prennent la décision de créer un organe intercommunal indépendant, composé des présidents des cinq communes et présidé par M. Ruenzi. Cet organe s'appellera ***Commission de coordination et d'exécution***. Sa mission : coordonner les préparatifs et l'exécution d'un programme de travail en quinze points, présentés par le colonel-divisionnaire Ruenzi :

1. Création d'un organe intercommunal
2. Respect intégral des lois, règlements et prescriptions en vigueur

[3] La commune de Mollens n'en faisait pas partie.

3. Protection des sites, notamment les places de golf, les rives sud des lacs, Plans-Mayens, Vermala, Signal, Marolyres, Bluche, le territoire entre les stations et les villages et les villages eux-mêmes (application de l'Arrêté fédéral sur l'aménagement du territoire)
4. Protection et entretien des forêts
5. Réalisation d'une infrastructure valable pour plusieurs décennies (adduction d'eau, achèvement du réseau d'égouts et des travaux pour l'élimination des ordures, etc.)

Les abords du parcours de golf en hiver sont restés un espace naturel préservé.

6. Coordination du déblaiement de la neige
7. Construction de places de parc ouvertes et couvertes
8. Amélioration du réseau routier, spécialement en créant des routes de déviation et de contournement dans le but de faciliter la circulation ou de l'éviter
9. Protection des pistes de ski et des installations de sport
10. Amélioration et extension du réseau des promenades réservées uniquement aux piétons
11. Création de pistes d'équitation
12. Adoption d'une réglementation uniforme des constructions permettant un développement harmonieux
13. Coordination de l'équipement de base et du volume des constructions, en donnant la priorité à l'infrastructure
14. Conservation de la confiance des hôtes de nos stations
15. Cas spéciaux (gare du funiculaire à Bluche, réintroduction des troupeaux de moutons dans les alpages, étude de l'installation d'une porcherie, pose de bancs le long des promenades, ...).

Lors d'une conférence-débat organisée le 18 août 1975 à Lens, à l'initiative de *l'Association des amis du Haut-Plateau de Crans*, le colonel-divisionnaire Ruenzi se plaît à expliquer que la commission se réunit régulièrement chez lui à Bluche et que, *lorsque cela va bien, on partage une bouteille et lorsque cela va mal … j'ouvre la porte !*

Mais, aux dires de chacun des responsables, on a toujours partagé la bouteille ![4].

Après trois ans de fonctionnement, un certain nombre de réalisations sont déjà à mettre au crédit de la commission.

Et le colonel Ruenzi de citer *les corps des sapeurs-pompiers et de la protection civile, la collaboration des polices et le règlement intercommunal de police, le règlement intercommunal des constructions, le collecteur principal des eaux usées et le raccordement de 98 % des maisons au réseau d'égouts*.

M. Ruenzi poursuit en soulignant l'objectif à réaliser en matière de places de parc. *Il nous faut aujourd'hui dix mille places de parc, soit une par appartement et par studio et une pour trois lits d'hôtel*. Il cite le chiffre de 22'000 voitures vues dans la station certains dimanches. Il commente encore l'explosion du nombre d'usagers du funiculaire Sierre-Montana-Crans (SMC).

Crans-Montana en 2007 : des zones à priorité piétonne ont été aménagées et sont signalées par des bornes fleuries.

Dans son dernier rapport d'activités qu'il présente aux cinq conseils communaux réunis pour l'assemblée de fin d'année de la commission (1976), M. Ruenzi relève les différents domaines traités sous sa présidence[5] :

…et repris ci-après

- *Circulation :*
  - *Rapport de la commission intercommunale chargée de l'étude de la circulation, présidée par M. Jean Clivaz, vice-président de Chermignon.*

[4] Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais n° 190, du 19.08.1975, p. 18.
[5] Journal de Sierre n° 103, du 24.12.1976, p. 11.

Crans-Montana en 2007: les chemins pédestres ont été homologués. Ils sont signalisés et balisés.

Crans-Montana en 2007: un réseau de promenades bien entretenu durant la saison d'hiver.

- *Routes:*
  - *Accord du Conseil d'Etat pour la déviation de Lens, la liaison de Bluche à la route de Crans-Montana (au nord du village de Montana) et l'amélioration du tracé à Chermignon-Dessous*
  - *Entrée Est de Montana avec la construction de la nouvelle gare*
  - *Sens unique depuis l'hôtel des Asters à la place du Rawyl*
  - *Nombreuses réalisations et places en station.*
- *Traitement des ordures:*
  - *Nouvelles dispositions pour la prise en charge du traitement des ordures à l'usine d'incinération d'Uvrier.*
- *Traitement des eaux usées:*
  - *Ouverture en 1976 des deux STEP de Noës et de Granges.*
- *Fourniture d'eau potable:*
  - *Solution en vue d'un accord sur l'utilisation des eaux de la Raspille par toutes les parties concernées.*
- *Tourisme:*
  - *Plan des chemins de promenade pour piétons, pistes de ski de fond, pistes de luge et chemins d'équitation (le plan des promenades pédestres sera finalement homologué en 1995).*
- *Caserne Général Guisan:*
  - *Réfection intérieure de l'immeuble principal*
  - *Achèvement de la construction du nouveau bâtiment*
  - *Réalisation des aménagements extérieurs et d'une place de sports prévue pour 1977.*

  Ces travaux permettront de disposer d'une place d'armes impeccable pour la tenue de cours de cadres et pour l'organisation de cours d'entraînement par le centre fédéral de sports de Macolin.
- *Information touristique:*
  - *Service téléphonique automatisé d'information touristique, communiquant en quatre langues des renseignements sur les conditions météo, l'état de la neige, les manifestations, etc., service disponible pour tous les hôtes, depuis leur appartement, de leur hôtel ou d'une cabine téléphonique.*

De gros efforts sont accomplis en matière d'information touristique, tels ces panneaux électroniques. Ce moyen de communication *en temps réel*, testé cet été 2007, a été abandonné au profit d'un canal TV local, disponible dans tous les appartements et chambres d'hôtel, qui sera mis en service dès l'hiver 2007/2008 par CMT.

Au niveau touristique, le colonel-divisionnaire Ruenzi souligne qu'il est arrivé à la conclusion ***qu'une fusion entre les deux sociétés de développement de Crans et de Montana est une nécessité absolue. Il n'existe plus aucune raison de posséder deux instances et deux organisations pour atteindre le même but. La situation actuelle n'est plus justifiée et est défavorable pour Crans et Montana***[6]. Il fait accepter un calendrier qui prévoit une fusion avant la fin de l'année 1977. La fusion se réalisera, mais … vingt ans plus tard !

Lors de cette séance, M. Ruenzi présente sa démission pour le 31.12.1976, après cinq années de présidence active. Il est alors convenu de nommer un président responsable de la convocation de la commission pour une première séance au début de la prochaine période électorale, en y invitant les deux présidents des sociétés de développement de Crans et de Montana.

C'est M. Jean-Pierre Clivaz, président de la commune de Randogne[7], qui est chargé d'organiser cette réunion au début de la prochaine période électorale.

M. Ruenzi appelle de ses vœux la poursuite de la collaboration intercommunale et relève le réalisme du président Clivaz dans le Bulletin communal d'information de la commune de Randogne de l'année 1977: ***La nécessité de la collaboration intercommunale ne peut plus être mise en cause: l'autonomie des communes ne pourra subsister que dans la mesure où les problèmes intercommunaux seront résolus. L'existence de la Commission de coordination Ruenzi a prouvé la valeur des rencontres des autorités.***

---

6 Séance du 28.10.1976 rapportée par le Journal de Sierre n° 103, du 24.12.1976.

7 Le secrétariat et les archives de la commission se trouvant à la commune de Randogne.

La Commission de coordination (1977-2007).

Le 27 avril 1977, lors d'une séance qui réunit les conseils communaux des cinq communes, à l'exception de la commune de Montana qui n'est pas représentée, chacun se déclare en faveur de l'existence de la ***Commission de coordination*** et de la poursuite de son activité. Il faut noter que la commune de Mollens est intégrée à la commission à fin 1977, au moment où la clé de répartition des frais des services intercommunaux est en discussion (police, feu, protection civile, culte,...).

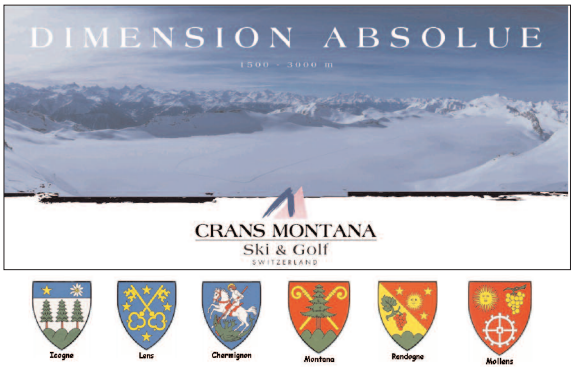

Six communes pour une dimension absolue.

La commission sera présidée par l'un des présidents de commune, selon un tournus établi: Icogne - Randogne - Lens - Montana - Chermigon - Mollens.

Ce tournus, qui a été repris par l'Association des Communes, a été voulu démocratique, permettant à tout président de remplir cette fonction sans tenir compte de son appartenance politique, ni de l'importance économique de sa commune.

M. Marcel Praplan
premier président de
la Commission de coordination
(1977-1980)

Le président d'Icogne, M. Marcel Praplan, est désigné comme premier président, pour une période de 4 ans (1977-1980). Il est suivi par MM.:

- Jean-Pierre Clivaz président de Randogne (1981-1984)
- Ulysse Lamon, président de Lens (1985-1988)
- Jérémie Robyr, président de Montana (1989-1992)
- Nicolas Cordonier, président de Chermignon (1993-1996) (1997-2000), assumant le mandat revenant au président de la commune de Mollens, à sa demande
- Jacky Bagnoud, président d'Icogne (2001-2004)
- Paul-Albert Clivaz, président de Randogne (2004-2007).

Les présidents successifs :

M. Jean-Pierre Clivaz
(1981-1984)

M. Ulysse Lamon
(1985-1988)

M. Jérémie Robyr
(1989-1992)

M. Nicolas Cordonier
(1993-1996 et 1997-2000)

M. Jacky Bagnoud
(2001-2004)

M. Paul-Albert Clivaz
(2005-2007)

Les pouvoirs de la Commission de coordination

La Commission de coordination ne détient pas de pouvoir décisionnel mais peut être considérée comme un élément propulseur qui favorise la collaboration et la prise de décisions. Sa force et son influence résident dans le poids de ses membres car, si les six présidents s'accordent sur une position, celle-ci aura toutes les chances d'être acceptée, tôt ou tard, par les exécutifs.

Avec les années, cet organisme est devenu l'interlocuteur de référence des partenaires touristiques, économiques et politiques, que ce soit au niveau intercommunal, du district ou du canton. Y sont traités des dossiers économiques ou législatifs, ainsi que des demandes de soutien (logistique et/ou financier) présentées par des organisateurs de manifestations sportives ou culturelles.

Les membres de la commission assument également des mandats de représentation des six communes dans d'autres organismes (par exemple à Sierre-Région, organe de coordination au niveau du district, présidé par Mme la Préfète Maria-Pia Tschopp).

On peut affirmer sans ambages que la commission de coordination a joué un rôle d'une importance capitale durant toutes ces années, tant pour l'analyse, la mise en place et la réussite de projets collectifs que pour le développement des intérêts communs de Crans-Montana.

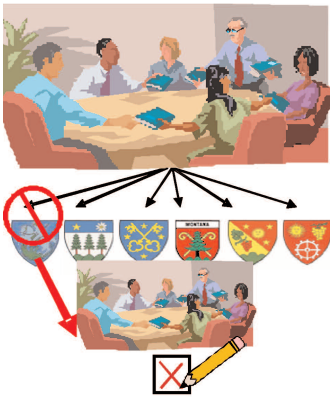

Commission de coordination

Majorité de 3 conseillers d'une seule commune sur 30 conseillers au total.

La décision négative d'un seul conseil refusant un préavis de la Commission de coordination a pour effet de bloquer le processus de décision.

Le fonctionnement de la Commission de coordination

Les six présidents se réunissent en séance en général deux fois par mois, voire plus suivant l'urgence et l'importance des objets à traiter. A titre d'exemple, en 2006 ce ne sont pas moins de vingt-huit séances qui ont été convoquées, alors qu'en 1993, seules six séances suffisaient pour examiner les dossiers en cours.

Les points abordés par les présidents et les préavis de la commission sont mentionnés dans un procès-verbal qui doit être ensuite approuvé par chacun des six conseils communaux.

Le procédé a démontré ses lacunes en ce sens que les préavis ne peuvent devenir exécutoires qu'après décision unanime des six conseils communaux. L'on assiste ainsi parfois à de nombreux allers et retours entre les conseils et la commission pour qu'une décision finale puisse être prise.

Finalement ce processus, qui engendre une certaine lenteur dans la prise de décision, a été l'un des éléments moteurs de la volonté de changement, car ce système de gouvernance de Crans-Montana ne permet plus de gérer les problèmes toujours plus complexes que les autorités doivent affronter.

Projets et réalisations entreprises sur le Haut-Plateau sous l'égide de la Commission de coordination:

1982	Candidature aux Championnats du monde de ski en 1985 ou 1987. Désignation lors du congrès FIS de Sydney de 1983 comme station organisatrice pour 1987.
1986	Gratuité des transports en commun sur le Haut-Plateau.
1986-1987	Organisation des Championnats du Monde de ski.
1992-1998	Finales de la Coupe du Monde de ski.
1998	Fusion des sociétés de développement de Crans et de Montana en une seule entité: Crans-Montana Tourisme (CMT).
1997-1999	Participation au comité de candidature aux J.O. d'Hiver ***Sion 2006*** (finalement attribués à Turin/Italie).
2000	Achèvement de la construction de la Maison du Feu intercommunale, inaugurée en 2001.
1999-2005	Maître d'œuvre du Plan d'action Environnement et Santé (PAES).
2002	Obtention d'une licence B pour l'implantation d'un casino à Crans-Montana et ouverture du Casino de Crans-Montana (1.07.2002).
2002-2004	Création de la société des remontées mécaniques de Crans-Montana-Aminona (CMA SA), par fusion des quatre sociétés de remontées mécaniques, assainissements successifs de CMA SA.
2004	Création de Crans-Montana Exploitation (CME), issue de la fusion de l'Association des installations sportives et touristiques de Crans (ISTC) et de l'Association touristique et sportive de Montana (ATSM) en une seule entité.

2003-2007 Elaboration et mise en œuvre du PDI (plan directeur intercommunal), comprenant cinq domaines de réalisation :
- Hébergement et finances
- Urbanisme et aménagement des centres
- Infrastructures existantes
- Infrastructures projetées
- Aménagement des quartiers et Cité de l'Energie.

2005-2006 Création de l'association intercommunale pour la gestion des lieux d'accueil de la petite enfance (AGLAE) et accord pour la réalisation d'une infrastructure intercommunale à Chermignon-Dessous, en complément de la crèche-garderie de Fleurs-des-Champs.

2006 Décision de financer en commun tous les investissements dans le domaine des infrastructures touristiques et sportives.

2006 Création de l'Association des polices intercommunales (API), qui regroupe dans une seule structure les deux corps de police de Crans et de Montana.

2005-2007 Création d'un moratoire (zone réservée) sur la construction de résidences secondaires et élaboration du Règlement des quotas et des contingentements pour la construction de résidences secondaires (RQC). Ce règlement est accepté en votation populaire du 11.03.2007, à une forte majorité.

2005-2007 Elaboration d'un projet de statuts pour une association des communes, selon les nouvelles dispositions de la loi sur les communes du 5.02.2004.

2006-2007 Réaménagement des pistes de ski de compétition (La Nationale).

2007 Construction d'un atelier pour l'exploitation des infrastructures touristiques et l'exploitation des parcours de golf, en partenariat entre CME et le Golf-Club.

L'évolution du budget de la Commission de coordination

Le budget annuel s'élevait à Fr. 200'000.- en 1993.

Il passe à Fr. 1'159'000.-, pour 2003, dont Fr. 480'000.- destinés aux manifestations sportives et culturelles.

En 2006, les dépenses comptabilisées s'élèvent à plus de Fr. 2'100'000.-, dont plus de Fr. 1'685'000.- de subventions:

- Fr. 595'000.- pour les manifestations sportives
- Fr. 312'500.- pour les manifestations culturelles
- Fr. 776'500.- pour d'autres besoins.

Ces dépenses sont réparties entre chaque commune, au prorata d'une clé de répartition définie pour cinq ans.

La clé de répartition intercommunale pour la période 2002-2007.

Clé antérieure, encore appliquée pour certains domaines dont la participation au Hameau de Colombire		Clé actuelle avec prise en charge de 2,75 % sur la part de Mollens par les 4 grandes communes
Icogne	2.75 %	2,75 %
Lens	25 %	25,6875 %
Chermignon	23 %	23.6875 %
Montana	21 %	21.6875 %
Randogne	24,50 %	25,1875 %
Mollens	3,75 %	1,00 %

La clé de répartition actuelle laissera place au 1.01.2008 à une nouvelle clé de répartition adoptée par les six communes et validée par le vote populaire du 11 mars 2007[8].

[8] Voir annexe. La nouvelle clé de répartition a été proposée par le Professeur Angelini de l'Université de St-Gall, sur la base d'un mandat d'étude attribué par les six communes. Le domaine touristique est soumis à une clé différente de celle adoptée pour les tâches ordinaires.

L'Association des communes de Crans-Montana

Le message adressé aux citoyens en vue de la votation populaire énonce clairement l'important choix de société qui est proposé aux citoyens :

Votation populaire du 11 mars 2007

STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE CRANS-MONTANA (ACCM)

L'Association de Communes : un outil de gouvernance

Aujourd'hui, seule une gestion en commun, permettant une gouvernance centralisée, peut apporter une solution durable aux nombreux problèmes inventoriés sur l'ensemble de la station de Crans-Montana. Ces problèmes ne peuvent actuellement trouver solution de par la dispersion des pouvoirs de décision. Gouverner Crans-Montana par le biais de la Commission de coordination – qui réunit les six présidents et est chargée de préaviser les dossiers intercommunaux pour les six Conseils – ne correspond plus aux besoins présents et futurs.

Piloter une station touristique, qui à certains moments de l'année devient la plus grande cité de notre Canton, nécessite la constitution d'une association de Communes basée sur la nouvelle Loi sur les Communes. Le projet soumis à votation précise bien le pouvoir central des Assemblées primaires de chacune des six Communes, lesquelles préserveront leur autonomie et leur indépendance.

Les tâches d'ordre stratégique, telles que les lignes directrices du développement, la promotion économique et les investissements nécessaires en matière d'installations sportives et touristiques, méritent une structure de pilotage performante, capable de donner un nouveau dynamisme à notre économie touristique.

Les résultats de la votation populaire

Les résultats de la votation populaire du 11 mars 2007 démontrent la motivation de la population à vouloir améliorer la gestion de l'ensemble des six communes, telle que présentée en préambule aux statuts dans la documentation officielle de vote :

De la Commission Ruenzi à l'Association des Communes de Crans-Montana

L'un des endroits mythiques de Crans-Montana : le lac Grenon et la colline du Parc.

Les six communes municipales d'Icogne, de Lens, de Chermignon, de Montana, de Randogne et de Mollens, considérant qu'il est nécessaire de :

- *promouvoir le développement harmonieux et coordonné des communes qui ont un intérêt partagé autour de la station de Crans-Montana-Aminona*
- *coordonner, voire mettre en commun des ressources utiles à promouvoir le bien-être et la qualité de vie de la population et de ses hôtes*
- *proposer des compétences, étudier des dossiers, fournir des moyens utiles aux communes membres, dans le sens de la subsidiarité*
- *explorer des idées innovantes pour l'avenir de la région*
- *conviennent de constituer une association de communes à buts multiples au sens des articles 116 et suivants de la Loi sur les communes du 5 février 2004.*

Cette association de droit public est régie par les présents statuts, la Loi sur les communes et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes.

Résultats	Icogne	Lens	Chermignon	Montana	Randogne	Mollens	Ensemble
Citoyens habilités à voter	377	2166	1699	1396	1486	504	7628
Participation	74,8%	70,1%	73,3%	61.5%	63%	69,8%	64.6%
OUI	68,1%	64,3%	81,3%	78,1%	76,2%	79,8%	74,05%
NON	31,9%	35,7%	18,7%	21,9%	23,8%	20,2%	25,95%

Les résultats de la votation populaire du 11 mars 2007.

Le village de Montana : comme les autres villages, un patrimoine bâti à conserver et un espace de vie sociale à maintenir en vue de préserver nos racines et nos traditions.

Les statuts de la nouvelle association

La nouvelle association est dénommée **Association des Communes de Crans-Montana** (ACCM).

Ses statuts comprennent 41 articles au total.

L'article 3 situe l'importance des tâches et buts qui seront progressivement dévolus à l'association et définis comme suit :

a) l'établissement d'un plan de marketing territorial qui comprenne les lignes directrices et les mesures à mettre en œuvre pour :

- offrir aux habitants, aux entreprises et aux hôtes des conditions cadres qui répondent durablement à leurs besoins ;
- assurer la promotion économique pour la région de Crans-Montana ;
- assurer la communication, tant au niveau interne (population, hôtes) qu'au niveau externe.

b) la promotion économique

c) l'établissement et l'actualisation d'un plan directeur intercommunal dans la zone touristique, en collaboration avec les communes membres

d) la réalisation et la participation à la réalisation d'infrastructures et d'équipements touristiques (enneigement mécanique, centre de congrès, équipements sportifs et culturels, réseau des promenades, pistes de ski de fond, jardins d'enfants, bibliothèque et ludothèque)

e) l'établissement de lignes directrices en matière de politique de la mobilité (itinéraires piétonniers, taxis, transports publics, pistes cyclables, signalisation, balisage)

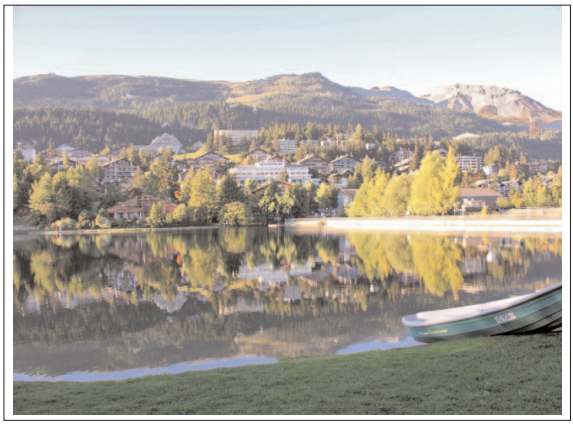

La zone du lac Moubra: un espace dévolu aux activités d'aqualoisirs, à la détente et aux sports en plein air.

f) la réalisation et l'exploitation de terrains de sport et de places de jeu

g) l'approvisionnement en eau des communes concernées

h) la participation dans les instances touristiques locales

i) le soutien financier aux manifestations sportives et culturelles d'importance régionale

j) la coordination en ce qui concerne le ramassage des déchets spéciaux, la voirie, le déneigement et les tâches des services techniques, en collaboration avec les communes membres

k) la protection contre le feu, dans la zone touristique uniquement

l) la protection civile

m) l'organisation en cas de catastrophe

n) la police locale.

Les organes de l'association

– **Le Comité exécutif** est composé des présidents des six communes:
  - Icogne: M. Eric Kamerzin
  - Lens: M. Fernand Nanchen
  - Chermignon: M. Gaston Clivaz
  - Montana: M. Francis Tapparel
  - Randogne: M. Paul-Albert Clivaz
  - Mollens: M. Stéphane Pont

Il est dirigé par l'un des présidents, pour une durée de deux ans, selon le tournus suivant: Randogne, Lens, Montana, Chermignon, Mollens, Icogne. Le vice-président est désigné selon le même tournus.

M. Paul-Albert Clivaz en assume la présidence et M. Fernand Nanchen la vice-présidence, jusqu'au 31.12.2008.

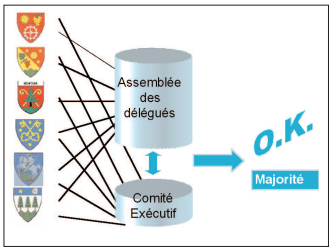

Association des communes
Majorité de 23 délégués sur 45.

Une fois le budget de l'association adopté par les assemblées primaires, l'assemblée des délégués prend ses décisions à la majorité des délégués. Une seule commune ne peut plus bloquer le processus de décision.

– **L'assemblée des délégués**

L'assemblée est composée de 45 personnes[9].

Les délégués de la commune de Montana sont:
- Mme Valérie Favre, vice-présidente, Crans-Montana
- Mme Jacqueline Gammaldi, conseillère, Montana
- M. Armand Bestenheider, conseiller, Crans-Montana
- M. Claude-Gérard Lamon, conseiller, Corin
- M. Fabrice Rey, Montana
- M. Pierre-Alain Rey, Montana
- M. Benoît Robyr, Corin
- M. Claude Robyr, Crans-Montana.

– **Les commissions permanentes**

Le règlement de l'association précise quelles sont les commissions permanentes constituées. Ces commissions doivent être composées de sept délégués. Elles nomment un président et un rapporteur et traitent plus étroitement avec le membre du comité exécutif en charge du domaine. L'assemblée des délégués peut également créer des commissions ad hoc, qui ne sont pas encore définies dans le règlement ou auront une durée de vie limitée.

Dans la phase initiale, il a été prévu de créer les commissions permanentes suivantes, présidées par:
- Administration générale et taxis . . . . . Paul-Albert Clivaz
- Finances. . . . . Marc-André Clivaz
- PDI et mobilité. . . . . Claude-Gérard Lamon
- Police . . . . . David Bagnoud
- Feu et protection civile . . . à désigner
- CME (Com. ad hoc). . . . . Paul-Alfred Mudry

Le bureau de l'association se situera dans le bâtiment administratif de la *Maison du feu*, appartenant aux six communes.

(A gauche sur la photo).

– **Le Bureau**

Le secrétaire général sera responsable du bureau de l'association, chargé de la gestion des affaires courantes de l'association, de la préparation des dossiers et de la coordination des travaux des commissions. Il sera placé sous la direction du président du comité exécutif. M. Yves-Roger Rey a été nommé à ce poste le 28 novembre 2007.

[9] Voir annexe.

3 regards concernant la phase de réalisation

M. Jean-Claude Savoy

Conseiller communal de Chermignon, premier président de l'assemblée des délégués de l'ACCM.

Jean-Claude Savoy préside l'assemblée des délégués de l'Association de Communes de Crans-Montana (ACCM). Faisons un tour d'horizon des tâches de la nouvelle association avec celui qui a aussi piloté le groupe de travail chargé d'en rédiger les statuts.

– ***Quelles seront les premières tâches de l'ACCM en 2008 ?***

En 2008, l'Association des Communes devra mettre en place son organisation générale et commencer véritablement à fonctionner. Elle ne peut se baser pour cela sur aucun autre modèle, puisqu'elle est la première en Valais à être instituée. Les diverses commissions permanentes devront trouver leur rythme de croisière, faire des propositions et les faire admettre par l'Assemblée des délégués. Il apparaît à beaucoup que l'Association doit mettre en place ce que Crans-Montana attend depuis longtemps. La première pierre d'un futur centre aquatique ne pourra pas encore être posée; par contre, il faudra montrer à la population que ce dossier est maintenant pris à bras-le-corps et avec détermination par les communes de Crans-Montana. C'était, à notre avis, une illusion de vouloir compter sur des investisseurs exogènes dans ce dossier. Les communes doivent prendre leur destin en main et compter dorénavant sur leurs propres forces. En résumé, il s'agit maintenant non plus de faire des études, mais de réaliser des projets. Le secrétariat général sera en place en 2008. Il permettra véritablement à l'ACCM d'atteindre sa vitesse de croisière.

– ***Y aura-t-il à court et moyen terme l'intégration d'autres organismes intercommunaux ?***

Deux organismes intercommunaux pourraient rapidement être intégrés à la structure de l'ACCM: les écoles de Crans-Montana et le culte. Pour les Tribunaux de police, une convention visant à regrouper ceux des communes est d'ores et déjà préparée. Il n'y a pas d'obstacle à l'intégrer à

l'Association des Communes de Crans-Montana. Il en va de même de tout le secteur de l'accueil extrascolaire des écoliers.

– ***Une des tâches de l'ACCM sera le marketing territorial. Comment, concrètement, allez-vous travailler pour le réaliser ?***

Le plan directeur intercommunal (PDI), par ses différents volets, est une bonne base pour le plan de marketing territorial. Il s'agira d'y inclure de manière encore plus explicite la promotion économique globale, qui dépasse la seule activité touristique.

– ***Quel rôle jouera plus précisément le PDI ?***

Le plan directeur intercommunal est la feuille de route des communes de Crans-Montana. Il donne une vision de l'ensemble du Haut-Plateau, de ses zones à bâtir, de ses quartiers, de ses moyens de communication. Il fixe des priorités en termes d'aménagement et de répartition des futures infrastructures. Il est évolutif, car il ne doit pas empêcher les communes ou les particuliers de saisir les opportunités au moment où elles se présentent. Le PDI est malheureusement peu connu des citoyens car, même avec une lecture attentive des dossiers mis à leur disposition, il leur est difficile de se faire une idée exacte du processus qui a amené l'ensemble des conseils municipaux à soutenir très largement ce plan de développement de la station pour les prochaines années.

– ***Les missions de l'ACCM en termes de promotion économique diffèrent-elles du rôle de Crans-Montana Tourisme (CMT) ?***

Les missions de l'ACCM englobent les objectifs de CMT, tout en les dépassant largement. CMT est certes en charge de la promotion de la destination, de l'accueil du client et de l'animation, mais l'Association des communes gère les installations sportives et touristiques, elle subventionne largement les événements et planifie les investissements dans le domaine des infrastructures. L'ACCM a encore en charge la sécurité, le feu et la PCi. Dans le cadre de la promotion économique locale, elle aura à promouvoir les produits du terroir, à coordonner les activités artisanales, à mettre en place des conditions cadres permettant l'arrivée de sociétés, de commerces et de prestataires touristiques pour toute la destination.

Jacqueline Gammaldi et Fabrice Rey ont participé activement, pour la commune de Montana, aux réflexions du groupe de travail chargé d'élaborer le projet de statuts de l'ACCM. Ils font maintenant partie des délégués de la nouvelle association. Nous leur avons demandé de nous faire part de leurs impressions.

Mme Jacqueline Gammaldi
Conseillère et déléguée

Jacqueline Gammaldi, conseillère et déléguée

Lorsque, dans une séance du Conseil communal, il s'est agi de décider qui des cinq conseillers représenterait la Municipalité de Montana dans la commission chargée de travailler sur un projet d'association de communes, il m'est apparu évident que j'avais mon rôle à jouer dans ce processus. Il y a vingt-huit ans, lorsque je suis venue m'installer à Crans-Montana, il m'a fallu du temps pour comprendre le découpage communal du Haut-Plateau. En effet, il n'est pas courant de voir une station dirigée par six entités différentes. La Commission de coordination en était à ses débuts. Depuis, elle a franchi bien des obstacles, mais son manque d'autonomie, de pouvoir de décision permettait régulièrement à quelques conseillers d'agir tel un chasse-neige, balayant toute proposition qui ne profitait pas directement à leur commune, freinant ainsi tout nouvel investissement.

Avec l'ACCM, je suis convaincue que cette situation va changer. La gouvernance du Haut-Plateau sera simplifiée, des énergies humaines seront économisées, les citoyens d'Icogne, de Lens, de Chermignon, de Montana, de Randogne et de Mollens deviendront citoyens de Crans-Montana.

Laisser l'autonomie des communes au niveau des villages me semble pour l'instant une nécessité. Les représentants à l'Assemblée des délégués devront rapidement prendre les décisions qui s'imposent, et j'ose espérer que les infrastructures qui nous font défaut aujourd'hui verront rapidement le jour. Lorsque l'ACCM aura fait ses preuves, nous pourrons, ou les générations futures pourront, parler de fusion.

Fabrice Rey, délégué

M. Fabrice Rey
Délégué

Il y a onze ans, la Jeune Chambre Economique organisait une conférence publique au Centre de Congrès sur le thème des fusions. A l'époque, les offices du Tourisme étaient encore pilotés par deux comités directeurs, les remontées mécaniques divisées en quatre sociétés et les communes traitaient le périmètre touristique via la commission de coordination. L'un des orateurs dissertait sur la fusion bancaire BPS-CS et, à l'automne de la même année, une «méga-fusion» rapprochait UBS et SBS.

Entre-temps, ce secteur de l'économie a affronté plusieurs crises majeures. Aujourd'hui, il met en œuvre une politique de recrutement visant à disposer des meilleures compétences pour développer ses marchés. Dans d'autres domaines, il est indispensable qu'il en soit ainsi.

Pour Crans-Montana, à l'image de l'économie, le défi majeur de la prochaine décennie réside dans la professionnalisation des structures et une gestion basée sur le résultat.

Le laboratoire que constitue l'Assemblée des délégués est une opportunité essentielle à la mise en œuvre de réformes sur la gestion de projets tels que l'urbanisme, les infrastructures et le marketing territorial. Notre gestion doit être mesurée et comparée avec d'autres «spots touristiques». Le moteur de chaque délégué est de protéger notre patrimoine, de participer activement à son évolution et, enfin, de donner toute la puissance à sa performance; pour atteindre ces objectifs, les querelles partisanes, territoriales ou communales seront bannies.

C'est avec mon expérience et toute ma motivation que j'ai œuvré, constamment, à la réunion des forces de ce pays; je compte bien ne pas en rester là!

Annexes

Clé de répartition

		Icogne	Lens	Chermignon	Montana	Randogne	Mollens	Total
Taxe de promotion touristique		12'942	258'458	275'281	294'470	225'717	22'556	1'089'423
Pondération	**60%**	1.19%	23.72%	25.27%	27.03%	20.72%	2.07%	100.00%
Résidences secondaires		274	2'646	1'015	1'426	2'587	342	8'290
Pondération	**30%**	3.31%	31.92%	12.24%	17.20%	31.21%	4.13%	100.00%
Population		474	3'498	2'757	2'252	2'945	795	12'721
Pondération	**10%**	3.73%	27.50%	21.67%	17.70%	23.15%	6.25%	100.00%
			0.27	0.22	0.18	0.23	0.06	
A répartir		1.73					4.25	5.98
A reprendre			0.01495	0.01495	0.01495	0.01495		
			28.99%	23.17%	19.20%	24.65%		
Clé pour les tâches ordinaires		**2.0%**	**29.0%**	**23.2%**	**19.2%**	**24.6%**	**2.0%**	100.00%
Clé de répartition	**100%**	2.08%	26.56%	21.00%	23.15%	24.11%	3.10%	100.00%
			0.2656	0.2100	0.2315	0.2411		
A répartir		0.08					1.1	1.180
A reprendre			0.00295	0.00295	0.00295	0.00295		
Clé pour le domaine touristique		**2.0%**	**26.9%**	**21.3%**	**23.4%**	**24.4%**	**2.0%**	100.00%
Moyenne de la TPT		12'942	258'458	275'281	294'470	225'717	22'556	
2001		15'650	248'820	290'374	278'621	234'570	24'186	
2002		12'396	256'882	268'020	280'224	223'283	21'925	
2003		11'812	257'140	272'876	307'004	225'806	21'819	
2004		11'909	270'990	269'853	312'032	219'207	22'292	

Sources des données

TPT	Centrale d'encaissement et de gestion de la TPT, CMT
Résidences secondaires	Base de données immobilier, résidences secondaires du périmètre station (jusqu'à la cote 1200 m), juin 2005, CMT Mollens: informations Office du tourisme Aminona, R.-M. Christen
Population 2004	Contrôle des habitants des communes, données transmises par les communes, station et villages

La nouvelle clé de répartition intercommunale.
Entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2008.

Tableau des domaines d'activités intercommunales et règles de répartition

Clé ordinaire		Clé touristique	
Icogne	2.0 %	Icogne	2.0 %
Lens	29.0 %	Lens	26.9 %
Chermignon	23.2 %	Chermignon	21.3 %
Montana	19.2 %	Montana	23.4 %
Randogne	24.6 %	Randogne	24.4 %
Mollens	2.0 %	Mollens	2.0 %

Domaines liés aux tâches et buts de l'association des communes

- Etablissement du plan de marketing territorial
- Promotion économique, développement territorial
- Etablissement du plan directeur intercommunal
- Lignes directrices en matière de mobilité
- Approvisionnement en eau des communes
- Coordination en matière de ramassage des déchets spéciaux, de déneigement, de voirie,
- Protection contre le feu
- Protection civile
- Organisation en cas de catastrophe
- Police locale
- Investissements et participations dans le domaine des infrastructures touristiques
- Réalisation et exploitation des terrains de sport et places de jeu dans la zone touristique
- Participation financière aux instances touristiques locales, marketing
- Soutien aux manifestations sportives et culturelles d'importance régionale

N.B. – Dans la phase initiale de l'entrée en vigueur de la nouvelle clé, quelques domaines seront encore soumis à des clés de répartition spécifiques, notamment la gestion du Centre scolaire intercommunal et la prise en charge des coûts de gestion des lieux d'accueil de la petite enfance.

Répartition des délégués pour l'Association des communes de la région de Crans-Montana

Commune	Délégués de base	Population	en %	Délégués	Effectif	Total
Chermignon	4	2797	21.87	4.59	4	**8**
Icogne	4	490	3.83	0.80	1	**5**
Lens	4	3538	27.66	5.80	6	**10**
Mollens	4	793	6.20	1.30	1	**5**
Montana	4	2239	17.51	3.67	4	**8**
Randogne	4	2932	22.93	4.81	5	**9**
Total	24	12789	100		21	45

Notes : Randogne : Ecole des Roches comptabilisée à 400 élèves en moyenne annuelle
Les chiffres utilisés sont ceux du 31.12.2004, selon l'office de la statistique du canton du Valais
Pour le nombre effectif de délégués , il a été arrondi à l'unité supérieure ou inférieure.

Remerciements:

Danielle Emery Mayor, chargée de communication pour la Commission de coordination et pour l'ACCM.

Sources :

- Martine Derivaz: La Commission de coordination - 23.06.2003.
- Fascicule édité par les six communes pour la votation du 11 mars 2007.
- ComInfo - Bulletin d'information de la Commission de coordination.
- Sixième Dimension - Journal d'information des six Communes du Haut-Plateau.
- MV: archives de la Médiatèque Valais.

Claude-Gérard Lamon